



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 20 juin 2019

Soirées du bac sur la plage du Moulin Blanc : pour une fête responsable et sans danger

Depuis 2006, la plage du Moulin Blanc à Brest/Guipavas est un lieu de rassemblements spontanés de lycéens qui fêtent la fin des épreuves du baccalauréat puis les résultats. Le nombre de jeunes présents peut atteindre 1 000 en simultané, dont beaucoup de mineurs.

Ces rassemblements s'accompagnent d'une forte alcoolisation et présentent des risques importants de santé et de sécurité publiques (de multiples incidents ont été déplorés les années passées).

Aucun organisateur n'est identifié ou reconnu comme tel. Depuis 2009, les pouvoirs publics (Etat, ville de Brest, ville de Guipavas, ville de Le Relecq-Kerhuon) agissent sur ces rassemblements :

- en amont, par des actions de prévention et de réduction des risques au sein des lycées brestois,
- en accompagnement, par l'encadrement et la sécurisation des rassemblements.

En 2019 :

Alcool sur la plage du Moulin blanc :

Par arrêtés municipaux, la consommation d'alcool est interdite sur la plage du Moulin Blanc.

Par arrêté préfectoral, la détention et le transport d'alcool à proximité de la plage du Moulin blanc sont interdits du vendredi 21 juin à 16 h au samedi 22 juin à 7 h, du lundi 24 juin à 16 h au mardi 25 juin à 7 h et du vendredi 5 juillet à 16 h au samedi 6 juillet à 7 h.

Les forces de l'ordre auront pour consigne de procéder à la mise en œuvre de ces dispositions, aux entrées de la plage.

Rappel aux commerçants :

La vente d'alcool aux mineurs est strictement interdite (code de la Santé Publique).

Appel à la responsabilité des parents :

- les parents sont invités à informer leurs enfants sur les risques liés à la consommation de boissons alcoolisées, de produits stupéfiants ou de drogues illégales.
- soucieux d'éviter la répétition des désordres passés, nous en appelons à l'autorité et la vigilance des parents concernés et soulignons la nécessité de responsabiliser les lycéens susceptibles d'y participer.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère